

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

STEFANINI

Patrick

Elu départemental/Yvelines (78)/conseiller départemental délégué

Élu(e) ou nommé(e) le : 27/06/2021

Déclaration déposée le : 19/10/2025 23:20:38

Renseignements personnels :

Date de naissance : 11/07/1953

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Région Ile-de-France de 01/2016 à 12/2016 Directeur général des services	2016 : 147 663 € Net
Employeur : Force Républicaine de 01/2017 à 03/2017 Secrétaire général et Directeur de campagne présidentielle Commentaire : Ces fonctions ont pris fin le 05/03/2017 par ma démission.	2017 : 26 867 € Net
Employeur : Ministère de la Justice de 04/2017 à 12/2017 Conseiller d'Etat	2017 : 98 188 € Net
Employeur : Ministère de la Justice de 01/2018 à 10/2018 Conseiller d'Etat Commentaire : Ces fonctions ont pris fin le 2 octobre 2018 à la suite de mon admission à faire valoir à ma demande mes droits à la retraite.	2018 : 98 367 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Asphyl Conseil SAS depuis le 01/2019 Président Asphyl Conseil (SAS) Commentaire : [REDACTED] La société a un triple objet dont le premier correspond à une activité de consultant. N'employant aucun salarié et ne versant pas de rémunération à son Président la société n'a procédé à aucune distribution de bénéfices depuis sa constitution.	2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Asphyl Conseil depuis le 12/2018 Président Commentaire : L'article 15 des statuts d'Asphyl Conseil prévoit que le Président peut recevoir une rémunération fixée par une décision prise à la majorité simple des associés.. Aucune décision n'est intervenue en ce sens. Par ailleurs aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.	2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net
Organisme : Agence technique départementale Ingéniery depuis le 07/2021 Président Commentaire : Ingéniery est un établissement public administratif dont la mission est d'accompagner les communes rurales du département des Yvelines dans leurs projets d'investissement. Cette mission se décline en une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines du bâtiment de l'urbanisme de la voirie et des réseaux divers des marchés publics et du conseil juridique ainsi que du patrimoine. J'ai été nommé président par arrêté du président du conseil départemental. Les fonctions de président d'Ingéniery ne donnent pas lieu au versement d'indemnités.	2021 : 0 € Net
Organisme : Seine et Yvelines Numérique depuis le 07/2021 Vice-Président Commentaire : En ma qualité de conseiller départemental des Yvelines élu le 27/06/2021 j'ai été élu le 13/07/2021 vice-président de Seine et Yvelines Numérique syndicat mixte regroupant les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ainsi que des intercommunalités et des communes de ces deux départements. J'ai été informé le 01/09/2021 que le montant de mon indemnité brute mensuelle serait de 363 66 €	2021 : 364 € Net
Organisme : Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Voirie depuis le 11/2024 Vice-Président et membre de la commission d'appel d'offres	2024 : 658 € Net
Organisme : OGEC [REDACTED] depuis le 01/2023 Trésorier	2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net
Organisme : Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Voirie depuis le 09/2025 Président du conseil d'exploitation de la régie de prestations du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Voirie	2025 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : Asphyl Conseil 5000 € Nombre de parts détenues : 6000 Pourcentage du capital détenu : 83 % Commentaire : Dans le capital d'Asphyl Conseil (6000 actions de 1 euro de nominal chacune) je détiens 3334 actions en usufruit et 1666 actions en pleine propriété. Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société le 06/12/2018.	0

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Le Point

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
OGEC	Trésorier

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Néant	

Observations

J'ai été élu président du conseil d'exploitation de la régie de prestations du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Voirie lors de la réunion du conseil d'exploitation du 15 septembre 2025. Cette régie est dotée de la seule autonomie financière et ses statuts ont été approuvés par délibération du comité syndical du SMO SYV du 18 juin 2025.

Je soussigné Patrick STEFANINI certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.
Fait, le 19/10/2025 23:20:38
Signature : Patrick STEFANINI